

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL Séance du 2 mars 2020
A BELIN-BELIET (33) Délibération n° 43 e

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le 2 mars à 17h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoirs de Mme HARRIBEY Laurence et de M. TOUZEAU Jean, **Mme LAMARQUE Gisèle** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. DUDON Alain, **M. THIERRY Nicolas**, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme PIQUEMAL Sophie**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. BAUDY Serge** portant pouvoirs de M. DERVILLÉ Luc et de M. LAFON Bruno, **M. PEDEUBOY Jean-Louis**, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, **M. DUNOGUES Yves** portant de Mme TAPIN Martine, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. ICHARD Vincent**, **M. PAIN Cédric** portant pouvoirs de M. DELUGA Frédéric et de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. SORE Serge** portant pouvoir de Monsieur SARTRE Philippe.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. ROUFFIAT Bruno (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

Recrutement des emplois contractuels

Recrutement d'un chargé de mission paysage

Recrutement d'un chargé de mission paysage

Dans le domaine de l'urbanisme durable et du paysage, l'étude « Bilan vision » du Parc réalisée par le cabinet TERITEO met en évidence le fait qu'au regard du niveau d'ambition de la charte et des exigences croissantes du Ministère de l'environnement en la matière, ainsi que de l'évolution du territoire, le Parc est confronté à un manque de moyens humains spécifiques et doit donc se doter d'un chargé de mission complémentaire pour relever ce défi.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de Parc, et dans la continuité des orientations budgétaires débattues le 20 janvier 2020, je vous propose de renforcer l'équipe de la mission urbanisme durable- paysage, en procédant la création d'un poste de chargé de mission paysage

La Charte 2014-2016 porte un objectif opérationnel autour de la reconnaissance de la valeur des paysages. Les actions de connaissance, de valorisation, de préservation ou de reconstruction des paysages ont pour objectif de sauvegarder l'identité culturelle du territoire et de maintenir un cadre de vie de qualité, de favoriser l'expérimentation et l'innovation en matière paysagère et d'agir contre la banalisation des paysages

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Président à procéder au recrutement de cet agent temps complet dans le cadre contractuel précité, dans des conditions de rémunération comprise dans la grille indiciaire de cet emploi.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et documents afférents.

Descriptif contrat :

- Emploi de catégorie : A
- Conditions de rémunération : dans la grille indiciaire des agents de catégorie A en fonction des qualifications et de l'expérience professionnelle
- Durée du contrat : 3 ans renouvelables
- fiche de poste : projet de fiche de poste jointe en cours de discussion et de finalisation avec les partenaires financiers

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33)

Séance du 2 mars 2020
Délibération n° 43 e

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 3 mars 2020.

Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine

